

# Le « jet de pierres », une tradition de l'an mil à Aurillac

par Pierre Moulier

**Patrimoine en Haute-Auvergne**, Numéro 6, novembre 2005

La « revue critique d'hagiographie » (*Analecta Bollandiana*) de la très fameuse Société des Bollandistes, dans son tome 118 de l'année 2000, contient un article du plus haut intérêt pour l'histoire d'Aurillac mais qui n'a pas encore fait l'objet, chez nous dans le Cantal, de l'attention qu'il mérite<sup>1</sup>. Cet article présente le texte latin et la traduction du « Livre des miracles de saint Géraud », rédigé dans la seconde moitié du X<sup>e</sup> siècle par un moine anonyme d'Aurillac. Ce texte a été retrouvé par Anne-Marie Bultot-Verleysen en deux exemplaires conservés, l'un à la *Biblioteca comunale* de Mantoue, et l'autre à la bibliothèque de la faculté de médecine de Montpellier. Ces *Miracula beati Geraldi* (titre de l'éditeur) sont à Géraud et à Aurillac ce que le « Livre des Miracles de sainte Foy » est à sainte Foy et à Conques, pour citer un exemple proche dans le temps et l'espace<sup>2</sup>. Le moine d'Aurillac évoque successivement la dédicace de la nouvelle église Saint-Géraud en 972, la translation des restes du saint et les miracles liés à cette cérémonie, puis une autre série de miracles *post mortem* et enfin un miracle *in vita*. On comprend tout l'intérêt de ce texte pour l'histoire locale. A cette époque l'abbaye subit les remous de la féodalité encore naissante : les *Miracula*, écrit Madame Bultot-Verleysen, « sont un reflet de ces tensions vives entre moines sans défense et nobles avides ». Ce texte inédit confirme également l'importance du culte de saint Géraud et son extension, notamment vers le Limousin (l'un des miracles relatés, par exemple, a lieu dans l'église Saint-Géraud de Limoges).

Nous passerons sur les récits de miracles ayant eu lieu en dehors de nos frontières départementales actuelles : le lecteur voudra bien se reporter au texte des *Analecta Bollandiana*, s'il a les moyens de se le procurer. Mais l'un de ces miracles nous intéresse au plus haut point, parce qu'il a lieu tout près d'Aurillac et qu'il rapporte une coutume originale.

---

<sup>1</sup> Anne-Marie Bultot-Verleysen, « Des *Miracula* inédits de saint Géraud d'Aurillac », étude, édition et traduction française, dans *Analecta Bollandiana*, revue critique d'hagiographie, tome 118, fasc. 1-2, Bruxelles, 2000, p. 47-139. Le chapitre dont nous citons ci-dessous quelques parties se trouve aux pages 91-95.

<sup>2</sup> *Liber Miraculorum Sanctae Fidis*, traduction par Les amis de la bibliothèque humaniste de Sélestat, Obernai, s.d. [vers 1994].

## Le récit du miracle

Le moine d'Aurillac auteur des *Miracula* rapporte une curieuse habitude qu'avaient prise les voyageurs en arrivant à Aurillac :

Il se trouve, non loin d'Aurillac, un lieu appelé communément Rubius, où s'élevait un rocher d'une belle taille. Il y avait en son milieu une grande ouverture béante qui suscitait une véritable contrainte chez les voyageurs : ceux qui passaient par là pensaient que ce serait pour eux honte et déshonneur si, avant de s'éloigner, ils ne lançaient pas dans la gueule que formait ce trou autant de pierres qu'ils le pouvaient. Cette occupation vaine avait pris de telles proportions qu'elle dégénérait en manie non seulement chez les clercs séculiers, mais aussi - ce que l'on juge affreusement sacrilège - chez un certain nombre de moines.

Plusieurs questions déjà se font jour à l'énoncé de cette coutume. Le lieu d'abord : *Rubius*. Selon Anne-Marie Bultot-Verleysen, il pourrait s'agir du lieu-dit Fontrouge (latin *rubeus* : roux, rouge), aujourd'hui englobé dans l'agglomération d'Aurillac. A cet endroit, les passants, voyageurs occasionnels (marchands, pèlerins) ou habituels (les clercs séculiers et les moines), devaient, par « manie », mais surtout pour éviter « honte et déshonneur », prouver leur adresse en remplissant le creux d'un rocher. Nous reviendrons plus loin sur ce jeu d'adresse, qui en réalité devait représenter bien autre chose, mais nous remarquerons que cette halte n'était pas seulement l'habitude de quelques-uns : tous les passants devaient y sacrifier. Le moine poursuit :

Quelques personnes venant d'Auvergne se rendaient au sanctuaire de l'homme de Dieu Géraud pour y prier. Arrivant au lieu de cette pratique, ils aperçoivent le fameux rocher ; aussitôt, comme si la coutume les y obligeait, ils s'efforcent d'y jeter des pierres. Mais il y en avait un à qui la force nécessaire faisait toujours défaut, bien qu'il s'y reprît à deux et même à trois fois. Comme, par la suite, tous les autres se mettent à rire, rouge de honte, il est pris d'un accès de fureur et, brandissant le bâton qu'il tenait à la main, d'un geste vif il frappe de son extrémité ferrée la femme qui l'accompagnait et tente de lui arracher la vie.

Ces gens venus d'Auvergne sont présentés comme des pèlerins venant prier sur le tombeau de saint Géraud. Comme tous les voyageurs, ils jettent des cailloux dans le trou du rocher, mais l'un d'eux échoue à chaque tentative. Moqué, il est pris de fureur et frappe une femme de sa compagnie. C'est là qu'à lieu le miracle, ou plutôt le premier miracle, car nous verrons qu'il y en a un autre, et qu'on ne sait pas très bien lequel est vraiment celui que l'auteur veut mettre en avant. La femme ainsi rouée de coups ne souffre d'aucune lésion, elle ne présente pas la moindre égratignure car, s'étant placée sous la protection de Géraud, rien ne pouvait lui arriver :

Au milieu du danger, s'adressant à tous ceux qui la secouraient physiquement, elle les exhortait ainsi : « Ne craignez rien, ne vous attristez pas : je n'éprouve aucune douleur, je ne sens aucun coup ».

Le groupe reprend son chemin vers le monastère, prie sur le tombeau de Géraud, puis les pèlerins repartent chez eux. Passant à nouveau devant le lieu de la querelle, ils ont la surprise de voir le résultat d'un second miracle :

(...) ils s'aperçoivent que le rocher n'est plus dans le même état qu'auparavant, mais qu'il gît détaché à peu de distance de son support, alors que sa base tient encore.

Un peu plus loin, notre moine précise que cette destruction ne doit rien au hasard mais qu'il s'agit bien d'un nouveau miracle de Géraud, lequel n'a pu « supporter plus longtemps une telle superstition ni surtout qu'elle abuse les croyants ».

Ainsi, le jeu des cailloux dans le trou du rocher est présenté comme une superstition. Quel pouvoir, quel privilège était attendu par ceux qui s'y livraient ? Sur ce point le chroniqueur reste muet, mais il est possible d'émettre quelques hypothèses.

## Le rituel des entassements de cailloux

Une certaine confusion ou du moins une ambiguïté subsiste quant au véritable caractère de l'action des voyageurs à l'entrée d'Aurillac. Matériellement, les faits sont bien établis : le but est d'entasser des cailloux dans le creux d'un rocher. Mais s'agit-il d'un jeu visant à prouver son adresse, comme le suggère d'abord l'auteur, ou d'une superstition, selon la fin du texte ? On pourrait comprendre la colère de Géraud dans les deux cas, car l'Eglise s'oppose aussi bien aux superstitions qu'aux jeux vains qui tournent à la « manie » et détournent de la prière et de la méditation, surtout quand ils sont pratiqués par les clercs eux-mêmes. Mais puisque l'idée de superstition est ici explicitement invoquée, on doit admettre qu'il ne s'agissait pas d'un simple jeu.

Pourquoi donc vouloir ainsi combler le creux d'un rocher ?

Pour commencer, signalons que la tradition de l'entassement de cailloux n'est pas inédite, loin de là, même si le plus souvent elle n'est pas reliée à la présence d'un rocher percé. On appelle « Montjoies » ces lieux où l'on voulait marquer son passage, par de tels entassements, à l'approche d'une destination prestigieuse. Le Montjoie annonçait la fin du périple. Furetière, dans son Dictionnaire universel de 1690, indique que les « Montjoies n'étaient souvent que des monceaux de pierres ou d'herbes qui enseignaient le chemin aux passants »<sup>3</sup>. Il subsiste un doute, toutefois, sur le rôle premier du montjoie, simple tas de pierres servant à prouver son passage, ou, de façon plus religieuse, petit sommet d'où l'on aperçoit pour la première fois le but d'un pèlerinage. Nous avons vu qu'à Aurillac tous les passants devaient sacrifier à ce rituel, « comme si la coutume les y obligeait ». Et puisqu'il s'agit de pèlerins, la dimension religieuse a pu précéder l'usage « maniaque » également dénoncé.

Comme le montre la citation de Furetière, cette tradition de l'entassement de petites pierres semble avoir eu une certaine extension. Ce sont souvent les croix qui marquaient ainsi le lieu de ces rituels de franchissement<sup>4</sup>.

Quelques autres traditions d'amoncellement de pierres, dans le Cantal, nous sont parvenues. Citons « l'Homme de Pierre » du Puy Chavaroché, « amoncellement de pierres soigneusement entassées »<sup>5</sup>, ou l'amas de Martory à Leynhac, plus étrange encore, qu'Henri Durif, auteur vers 1860 d'un précieux Guide du voyageur dans le département du Cantal, explique ainsi : « L'archéologue s'empressera d'examiner le monument gaulois appelé Peyral de Martory. C'était, au temps des Celtes, un monceau mercurien, c'est-à-dire un lieu religieux sur lequel chaque passant jetait une pierre, en l'honneur de Mercure, qui, dans la mythologie antique, conduisait aux enfers les âmes des morts. Mais comme Mercure avait été aussi le dieu des intrigues amoureuses, il arriva qu'aux siècles suivants, la signification celtique changea, et le jet du caillou, au lieu de rester une prière, devint une ironie. On raconte, en effet, qu'il n'y a pas longtemps encore, quand les railleurs de Leynhac voulaient montrer du doigt une femme légère,

---

<sup>3</sup> Cité par Humbert Jacomet, *Croix rurales et chemins de pèlerinage dans l'ancien diocèse de Chartres*, Société archéologique d'Eure-et-Loir, 1998, p. 105.

<sup>4</sup> C'est ce qu'indique par exemple un ex-voto peint en 1593 dans l'église Saint-Jacques de Houdan, où l'on voit trois pèlerins agenouillés devant une croix au pied de laquelle se remarque nettement un petit tas de pierres. Humbert Jacomet cite ici le père Odo de Gissey, évoquant les Montjoies d'où se découvre le sanctuaire de la Vierge du Puy : « Il y a de belles croix accompagnées de mont-joies, et amas de pierres, advertissant les Pèlerins de flechir les genoux en terre ». Ibid., p. 134. Nous n'avons pas trouvé de lieux dits « Montjoies » dans le Cantal, mais on remarque un Montjoly sur la commune de Saint-Martin-Valmeroux, et quatre Montplaisir (Saint-Constant, Leynhac, Menet, Laroquebrou). Cette vague ressemblance ne prouve pas qu'il y ait eu en ces lieux un usage particulier.

<sup>5</sup> M. Provost et P. Vallat, *Carte archéologique de la Gaule, Le Cantal*, Paris, 1997, p. 106.

ils forçaient le mari à venir déposer une pierre sur ce tertre, qui se gonfla ainsi démesurément »<sup>6</sup>.

Ce texte est intéressant, puisqu'il relate ce qui semble s'être produit bien plus tôt à Aurillac, à savoir l'oubli ou le dévoiement d'une coutume religieuse en manie, en jeu, et finalement en occasion de rixe.

Enfin, outre ces deux exemples locaux anciens, une croix est encore, parfois, l'objet d'un dépôt de pierres<sup>7</sup>.

## Autres hypothèses

Dans son ouvrage monumental, *Le folklore de France*, paru de 1904 à 1906 en quatre volumes<sup>8</sup>, Paul Sébillot consacre quelques pages à ce rituel de l'entassement ou du jet de cailloux. Il rappelle l'usage d'attestation d'un pèlerinage, mais insiste plutôt sur d'autres coutumes davantage teintées de « superstition ». Dans les montagnes, dit-il, - en Dauphiné, dans les Alpes, « et en plusieurs autres pays montagneux » - les voyageurs « jettent en passant une pierre à l'endroit où a eu lieu un accident ayant causé mort d'homme ». La pierre jetée, et l'amas ainsi formé, constituent donc un acte de souvenir, un témoignage. Dans un autre registre, Sébillot indique qu'on jetait aussi une pierre pour affirmer un serment. La pierre jetée est alors comparable au sceau voire au crachat qui scelle et sacralise un propos en le rendant définitif. Parfois, la pierre jetée est le signe matériel d'une sorte de prière : en Bugey, « pour obtenir protection ou secours, on dépose ou on jette une pierre dans une église, dans un cimetière, ou dans tout autre lieu béni »<sup>9</sup>.

Ces quelques exemples montrent assez que les jets ou l'entassement de pierres sont une coutume fort ancienne et fort répandue, et l'on peut aller jusqu'à parler, comme Sébillot, d'une « croyance à l'efficacité prophylactique de la pierre jetée ou poussée »<sup>10</sup>. L'anecdote d'Aurillac apparaît alors comme la mention la plus ancienne d'un tel usage.

Plus troublante encore est cette coutume bretonne mêlant jet et trou, comme à Aurillac : les pierres, en effet, ajoute Sébillot, « servent aussi à des ordalies amoureuses. Les jeunes filles qui désirent se marier dans l'année lancent une pierre dans un trou du mur au-dessus du portail de la chapelle de Bon-Repos sur la route de Saint-Brieuc à Plérin ». Il est « nécessaire que l'objet parvienne à sa destination ». De même, les jeunes gens de Bréhat qui veulent entrer en ménage « se rendent près du rocher du Paon, à l'extrémité de la falaise ; ils jettent de petites pierres par la fente, et si celles-ci tombent droitement dans le gouffre sans toucher les parois, ils doivent se marier de suite »<sup>11</sup>.

Bien que lointains, ces derniers exemples rappellent la coutume initiale de Leynhac rapportée par Durif, où affleurait bien une dimension « matrimoniale ». En outre, ils montrent que le jeu d'adresse peut aisément se doubler d'une « superstition », c'est-à-dire que l'un n'exclut pas l'autre, au contraire, puisque la réussite d'un coup difficile devient le signe de la bienveillance divine (ou d'une quelconque force occulte supérieure). On notera aussi le lien qui s'établit entre l'intrigue amoureuse et le trou ou le creux dans lequel il s'agit de faire pénétrer un objet, métaphore parlante, même sans psychanalyse de bazar, mais qui ne doit pas étonner

---

<sup>6</sup> Henri Durif, *Guide historique, archéologique, statistique et pittoresque du voyageur dans le département du Cantal (ancienne Haute-Auvergne)*, première édition non datée [vers 1860], réédition par la Société cantalienne du livre, Aurillac, 1999.

<sup>7</sup> Pierre Moulrier, *Croix de Haute-Auvergne*, Nonette, 2003, p. 85-86 (à propos notamment d'une croix d'Ally).

<sup>8</sup> Ouvrage réédité en un seul volume : *Croyances, mythes et légendes des pays de France*, éd. Omnibus, Paris, 2002, 1559 pages.

<sup>9</sup> *Ibid.*, p. 178 et 257-258.

<sup>10</sup> *Ibid.*, p. 258.

<sup>11</sup> *Ibid.*, p. 258-259.

dans un univers mental plus imaginatif et plus direct que le nôtre (je rappelle au passage l'usage d'aller se frotter le ventre contre les menhirs, les femmes croyant ainsi obtenir un gage de fertilité). Voilà en tout cas de quoi supposer avec quelques raisons que la coutume du rocher d'Aurillac n'avait rien à voir avec une simple manie.

## Conclusion

Bien que relativement obscure, l'anecdote du rocher percé, à Aurillac, renvoie directement à d'anciennes coutumes liées au jet ou au dépôt de cailloux et visant à marquer son passage ou à obtenir quelque faveur. D'un point de vue ethnographique, le récit de notre moine chroniqueur est important à plus d'un titre. D'abord, il s'agit d'une mention très ancienne (un peu avant l'an mil), alors que le domaine ethnographique est fait pour l'essentiel de coutumes relevées au XIXe siècle, voire plus tard, que l'on suppose seulement plus archaïques en misant sur le caractère conservateur des populations rurales, et spécialement montagnardes. Cette mention vient donc confirmer l'intuition en montrant que ce qui se faisait au XIXe siècle, en Auvergne ou en Bretagne, pouvait être assez proche de ce qui se faisait vers 972<sup>12</sup>.

Il resterait à savoir ce que les pèlerins ou simples passants venant à Aurillac cherchaient exactement à faire en lançant leurs cailloux dans le creux du rocher : marquer leur passage, à la manière d'un montjoie, ou obtenir une faveur. La seconde hypothèse cadre mieux avec le caractère superstitieux de l'action dénoncé par le moine anonyme d'Aurillac, mais celui-ci est trop hésitant dans sa description et les raisons de sa condamnation pour autoriser la certitude. Visiblement, il n'a pas lui-même bien saisi de quoi il était vraiment question avec ce rocher percé. Mais ce n'est pas là le moindre enseignement de son récit, puisqu'on voit qu'à cette époque fort reculée une coutume pouvait paraître déjà incompréhensible à certains contemporains, supposés pourtant plus proches de ses origines. En définitive, ce qui nous sépare de tels usages, ce n'est peut-être pas tant la distance temporelle (pour nous plus de mille ans) qu'une certaine distance sociale. En un sens, le moine lettré d'Aurillac est aussi méprisant à l'égard de ces « bêtises » qu'ont pu l'être l'instituteur républicain ou le « moderniste » campagnard des années 1950, époque qui a vu la disparition presque complète et définitive de ce qui pouvait rester de nos traditions paysannes.

---

<sup>12</sup> Cela ne signifie évidemment pas que l'on puisse supposer une origine aussi ancienne à toutes les coutumes. La prudence reste de mise, mais le soupçon hypercritique à cet égard, on le voit, n'est pas non plus toujours pertinent.